

Décision n°2022-618 Autres types de contrats

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Publié le

5520

ID: 060-216001743-20221215-DCRG221215011-AU

Le maire de Creil, Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Considérant :

Que la ville de Creil souhaite faire appel à monsieur Demis LINA pour mettre à disposition des enfants un manège gratuit, rue Antoine Chanut, du 17 au 24 décembre 2022 inclus, dans le cadre des festivités de Noël.

Décide :

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec monsieur Demis LINA, domicilié 10 rue du rond d'Orléans à Pierremond (02300), pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

Article 2 : de verser audit prestataire le montant de la prestation fixé 2 900€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4: la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMAIN

Transmission aux services de l'Etat 15/12/1022

Publication numérique sur le site de la Ville : X6./41/1622

Notification 15/12/2022

Affiché le 16/12/2022

Creil, le 12 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

1/1